



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur "Anticiper les besoins du marché du travail et y répondre, en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse – Une initiative concernant l'emploi et les compétences"

2876ème session du Conseil EMPLOI, POLITIQUE SOCIAL
SANTÉ ET CONSOMMATEURS

Luxembourg, le 9 juin 2008

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"LE CONSEIL:

1. ATTACHANT UNE GRANDE IMPORTANCE aux conclusions du Conseil européen de mars 2008, qui *"invite[nt] la Commission à présenter une évaluation détaillée des besoins futurs en matière de compétences en Europe jusqu'à l'horizon 2020, en tenant compte de l'incidence du progrès technologique et du vieillissement démographique, et à proposer des mesures permettant d'anticiper les besoins futurs, et indiquent que "[l]a migration économique peut contribuer à répondre aux besoins du marché du travail et à atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée¹;*
2. RAPPELANT que la stratégie de Lisbonne, dans sa version révisée de 2005, souligne qu'il est important d'atteindre les objectifs de Lisbonne relatifs à l'augmentation du nombre et de la qualité des emplois, notamment en répondant mieux aux besoins du marché du travail et en adaptant les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences;

¹ Doc. 7652/08, point 14.

P R E S S

3. RAPPELANT À CET ÉGARD les Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, qui constatent l'importance des compétences au regard du programme de réformes en matière d'économie et d'emploi, pour ce qui est de faire coïncider les profils de compétence avec les besoins du marché du travail (ligne directrice 20), d'accroître l'investissement dans le capital humain (ligne directrice 23) et d'adapter les systèmes d'éducation et de formation afin de relever de nouveaux défis (ligne directrice 24); la ligne directrice 18 préconise de renouveler les efforts visant à créer des parcours vers l'emploi pour les jeunes et à réduire le chômage des jeunes;
4. RAPPELANT EN OUTRE la résolution du Conseil "Éducation" de novembre 2007 sur l'initiative "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux", qui vise à instaurer une approche plus coordonnée, fondée sur les structures existantes, afin de mieux combler les déficits de compétences - approche entérinée dans les conclusions du Conseil de décembre 2007;
5. ESTIME qu'une évaluation détaillée des besoins futurs en matière de compétences en Europe jusqu'à l'horizon 2020 sera d'une grande utilité pour l'identification des tendances du marché du travail et des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, tant au niveau national qu'à l'échelle européenne, à court et à long termes, tout en étant conscient des incertitudes inhérentes aux prévisions à long terme;
6. ESTIME EN OUTRE que cette initiative pourrait contribuer à une meilleure adéquation entre besoins du marché du travail et développement des compétences, en aidant à anticiper ces besoins et à y répondre dans l'ensemble de l'Union;
7. SOULIGNE qu'une plus grande efficacité dans l'anticipation des besoins du marché du travail et la mise en concordance de l'offre des compétences avec ces besoins devrait contribuer à favoriser une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et une plus grande productivité de la main-d'œuvre, et donc contribuer à la croissance et à l'emploi; par conséquent, l'anticipation et la mise en concordance peuvent aussi contribuer à l'augmentation de l'emploi et à la réduction du chômage tant frictionnel que structurel, en particulier chez les jeunes;
8. SOULIGNE que l'amélioration du niveau d'études et des aptitudes et des compétences de tous, en particulier des jeunes, est essentielle à l'amélioration des résultats en matière d'emploi et à la réduction de la pauvreté et constitue un facteur déterminant de cohésion sociale. Cela vaut particulièrement pour les jeunes qui ont de mauvais résultats scolaires, qui sont donc exposés à un risque d'exclusion sociale;
9. ESTIME QUE L'ÉVALUATION DES BESOINS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES POURRAIT NOTAMMENT METTRE L'ACCENT SUR LES POINTS SUIVANTS:
 - a) les changements démographiques, climatiques et technologiques, et la mondialisation en général, qui ont rendu encore plus nécessaire la modernisation des marchés du travail et l'adaptation au changement socio-économique;

- (b) l'éducation et la formation, dans le cadre de politiques d'apprentissage tout au long de la vie nécessaires pour élever le niveau moyen de compétence de la population, afin d'obtenir une main-d'œuvre hautement qualifiée, des niveaux élevés de compétences transmissibles et une meilleure adéquation entre compétences et besoins du marché du travail;
 - c) l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Cette inadéquation est un des principaux facteurs du chômage des jeunes, parallèlement à l'insuffisance des qualifications et de l'expérience professionnelle. Il convient à cet égard de souligner le rôle important de l'orientation professionnelle;
 - d) l'importance que revêtent la lutte contre l'inégalité dans l'emploi, l'éducation et la formation et l'octroi de moyens permettant d'améliorer les perspectives de ceux qui en ont le plus besoin. Dans le cadre de la mise en concordance des besoins du marché du travail et du développement des compétences, la réduction des disparités régionales et la suppression des stéréotypes à caractère sexiste sont des facteurs dont il convient également de mesurer l'importance;
 - e) l'importance des actions en faveur de la mobilité sociale, professionnelle et géographique, y compris pour les jeunes et les personnes défavorisées, et l'importance de la libre circulation de la connaissance dans toute l'UE;
 - f) les différents moyens de faire face aux pénuries de main-d'œuvre et de résorber les goulets d'étranglement dans l'UE, tels que la mise en œuvre de réformes structurelles et l'amélioration de la mobilité des travailleurs;
10. NOTE À CET ÉGARD que les changements technologiques récents ont semble-t-il valorisé les compétences, accroissant la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée et adaptable, et entraînant une hausse généralisée des niveaux de qualification dans toutes les professions. Cependant, de récentes analyses mettent également en évidence d'importantes créations d'emplois peu qualifiés dans le secteur des services et des possibilités d'emploi relativement moindres pour les travailleurs ayant des niveaux de qualification moyens;
11. SOULIGNE que, pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi et faire en sorte que les compétences acquises soient transmissibles sur un marché du travail dynamique, il est indispensable d'assurer une coordination efficace entre les établissements d'enseignement et de formation et les autorités compétentes dans le domaine de l'emploi; il importe également de mettre à contribution tous les acteurs concernés aux différents niveaux (national, régional et local, par exemple), y compris les partenaires sociaux et les enseignants et formateurs, afin d'élaborer des politiques et des pratiques plus cohérentes;
12. ESTIME qu'une évaluation des besoins futurs en matière de compétences devrait tenir compte d'aspects tant quantitatifs que qualitatifs. Il convient de prêter attention à la qualité du travail et à celle de l'éducation et de la formation, ainsi qu'à la qualité des compétences;
13. ESTIME EN OUTRE que le fait de donner aux entrepreneurs, en particulier dans les PME, les compétences appropriées pour pouvoir exercer dans l'économie de la connaissance devrait être pris en compte dans l'évaluation, et qu'il est essentiel, pour promouvoir une culture entrepreneuriale au sein de l'UE, de doter les jeunes de compétences en matière de gestion et de compétences créatives;

14. INVITE DÈS LORS LES ÉTATS MEMBRES:

- à poursuivre la modernisation de leurs marchés du travail afin que ceux-ci répondent plus efficacement aux prévisions concernant l'évolution des marchés de l'emploi et en vue d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- à mettre à contribution tous les acteurs concernés, afin d'améliorer la coordination entre les différents domaines d'action et les différentes autorités responsables du marché du travail, en particulier les services publics chargés des questions d'emploi et les systèmes de sécurité sociale, pour rendre la recherche d'emploi plus efficace et réduire le chômage tant frictionnel que structurel;
- à veiller à ce que soit améliorée la capacité des systèmes d'éducation et de formation à générer des compétences plus nombreuses et de plus haut niveau, qui soient en adéquation avec les besoins actuels et futurs du marché du travail;
- à réduire l'échec scolaire et à prévenir le décrochage scolaire, qui entraînent souvent un échec sur le marché du travail, en offrant aux jeunes un enseignement de base de haute qualité qui leur donne les compétences primordiales nécessaires pour élargir leurs possibilités sur le marché du travail;
- à proposer de bons services de conseil sur les possibilités qu'offre le marché du travail et à faciliter la transition entre l'enseignement et la formation, d'une part, et la vie professionnelle, d'autre part;
- à favoriser la formation professionnelle, l'expérience professionnelle et la reconnaissance de la formation non formelle et de la formation informelle, y compris, le cas échéant, par l'homologation des qualifications acquises;
- à contribuer, selon les besoins, à l'évaluation et à l'anticipation des besoins futurs en matière de compétences en Europe;

15. INVITE DÈS LORS LA COMMISSION:

- en se fondant sur les instruments existants aux niveaux national et européen et en faisant appel, le cas échéant, à des experts extérieurs, à poursuivre l'élaboration, la coordination et la consolidation d'instruments de prévision permettant de mieux anticiper les besoins du marché du travail à court et long termes ainsi que les pénuries potentielles de main-d'œuvre qualifiée et de détecter les nouveaux secteurs et les nouveaux facteurs qui favorisent l'emploi;
- à étudier les moyens d'établir des projections et scénarios systématiques et régulièrement mis à jour au niveau de l'UE, avec des informations détaillées par pays, par région, par secteur et par activité professionnelle, afin d'améliorer la concordance entre compétences et besoins du marché du travail;
- à accorder une attention particulière à l'emploi des jeunes et aux différentes transitions sur le marché du travail, en particulier le passage de l'éducation et la formation au marché du travail,

- dans ce contexte, à présenter, pour le Conseil européen du printemps 2009, sa première évaluation des besoins futurs en matière de compétences en Europe jusqu'à l'horizon 2020."
-